


Actualité > France 

L'organisation de la métropole du Grand Paris reste floue

La mission de préfiguration, qui se réunit vendredi 12 septembre, doit décider avant la fin du mois de l'organisation de la future Métropole.

12/9/14 - 15 H 56



Thierry Bruant/ Societe du grand Paris

Elle pourrait revenir sur l'ambition initiale de créer une seule structure intercommunale à l'échelle de Paris et des trois départements limitrophes.

Les contours de la future Métropole du Grand Paris, qui doit réunir à partir du 1er janvier 2016 dans une même structure Paris et les 125 communes de la petite couronne, ont encore bien du mal à se dessiner.

La mission de préfiguration, mise officiellement en place le 8 juillet, se réunit vendredi 12 septembre pour en débattre, avec pour objectif de se mettre d'accord sur un modèle d'organisation avant le 30 septembre.

DES AMBITIONS REVUES À LA BAISSE

Celui-ci devrait être cependant en retrait par rapport aux ambitions initiales **de la loi sur les métropoles** votée l'année dernière. Elle prévoyait en effet la mise en place d'une seule grande structure intercommunale, se substituant aux 16 intercommunalités déjà existantes, disposant de ressources propres et exerçant des compétences notamment en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de logement, de politique de la ville et d'environnement.

Si ce schéma, s'inspirant du grand Londres, visait à « *une simplification administrative* », il est vivement contesté par les élus de gauche comme de droite qui défendent le maintien d'un échelon intermédiaire entre les communes et la Métropole afin d'exercer les compétences de proximité.

Le projet de loi prévoit bien la mise en place de « *conseils de territoires* », réunissant au minimum 300 000 habitants mais ils ne jouent qu'un rôle consultatif.

LE GOUVERNEMENT PRÊT À MODIFIER LA LOI

Face à la fronde de certains élus de droite comme Patrick Devedjian, président du conseil général des Hauts-de-Seine, et l'échec de la gauche aux municipales qui a fait perdre l'espoir au PS de prendre les rênes de la future Métropole, le premier ministre, Manuel Valls, a fait une première concession au mois de juillet.

Il a annoncé qu'il était prêt à modifier la loi sur les Métropoles pour donner aux futurs conseils des territoires un statut sans toutefois en détailler la nature. Leur donner une trop grande autonomie notamment en matière fiscale reviendrait de fait à affaiblir la Métropole.

UN CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DÉBUT OCTOBRE

Les 226 élus qui siègent dans la mission de préfiguration vont donc tenter de se mettre d'accord sur un scénario. Or, certains comme le patron de la puissante communauté d'agglomération Plaine Commune, le Front de gauche Patrick Braouezec, militent pour maintenir les agglomérations.

D'autres souhaitent que les futurs « territoires » disposent d'un vrai statut et se substituent aux agglomérations pour exercer leurs compétences. Enfin, les derniers qui redoutent à terme la disparition des départements de la petite couronne suggèrent que ceux-ci jouent ce rôle d'échelon intermédiaire.

Une réunion organisée le 30 septembre doit trancher. Le premier ministre s'est engagé en effet à ce qu'un **conseil interministériel soit réuni « début octobre »**, pour construire « *un grand projet métropolitain* ».

CÉLINE ROUDEN

AVEC CET ARTICLE

[Le Grand Paris engendrera plus de 70 milliards d'euros de gains sur le long terme](#)